



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Abbaye Royale - Restauration du portail et du muret des Tours – Demande de subventions

Date de convocation : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Anne-Marie BREDECHE à Jean MOUTARDE ; Michel LAPORTERIE à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoch CHAUVREAU ; Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Catherine BAUBRI

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 3 - Abbaye Royale - Restauration du portail et du muret des tours - Demande de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély est aujourd'hui utilisée par de multiples intervenants et différents services municipaux tels que l'école de musique, la médiathèque et la Micro-Folie Saint-Jean-d'Angély.

Cet ensemble de bâtiments présente un intérêt pour l'Histoire et l'Architecture qui rend sa conservation et sa transmission aux générations futures particulièrement essentielles.

L'Abbaye Royale a fait l'objet de restaurations et de transformations depuis la fin des années 1980 de manière à conserver et à valoriser ce patrimoine exceptionnel.

L'accueil d'étudiants européens a nécessité des travaux permettant d'y accueillir des personnes sur de courtes durées ainsi que des expositions et des manifestations tout au long de l'année.

Le 31 décembre 1985, l'ensemble des parties ayant fait l'objet des travaux, la cour du réfectoire et la cour du cloître sont classés au titre des Monuments historiques. Le reste du monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Depuis les années 1990, un entretien régulier et général des maçonneries, des charpentes et des couvertures, du pavillon central avec notamment la suppression du clocheton et le nettoyage des façades avec l'ajout de contreforts contre la façade Est de l'aile Nord pour contribuer la galerie voûtée du premier étage, ont été effectués.

Dans cette continuité, le programme de travaux présenté aujourd'hui a pour but la restauration du portail d'entrée de l'Abbaye Royale ainsi que la restauration du muret et de la clôture délimitant le sol et les deux tours de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste, classés Monuments Historiques (CMH) par arrêté du 31 décembre 1985.

Au cours de ce projet, aucune intervention ne sera effectuée sur les autres bâtiments composant l'abbaye.

Dans le cadre de son programme de conservation-restauration 2023, il est octroyé par l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) à la Ville, la possibilité de porter le montant des aides publiques à plus de 80 % de la dépense subventionnable.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D3-DE
AR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**
Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Le budget alloué à cette opération et son financement se décompose ainsi :

Dépenses		Recettes	
Travaux :	134 412,33 €	DRAC (40 %) :	57 904,83 €
Maitrise d'œuvre :	23 030,00 €	Département (20 % +10 %) :	43 428,62 €
Total HT	157 442,33 €	Région (15 %) :	21 714,31 €
Total TTC	188 930,80 €	Fondation du Patrimoine (5 %) :	7 238,10 €
		Ville de Saint-Jean-d'Angély :	58 644,94 €
Montant subventionnable € HT		Total TTC :	188 930,80 €
Travaux :	134 412,33 €		
Maitrise d'œuvre :	10 349,75 €		
(Partie travaux uniquement soit 7,7 %)			
Total HT	144 762,08 €		

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n° SIRET de la Commune est le suivant : 211 703 475 00015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Mme la Maire :
 - à solliciter l'aide financière de la DRAC au titre du programme de restauration des Monuments Historiques ;
 - à solliciter l'aide financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime et de la Fondation du Patrimoine, au titre de leurs programmes patrimoniaux respectifs ;
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Les crédits seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D3-DE
AR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**
Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.